

TURQUIE



Environnement opérationnel

Contexte

Ces deux prochaines années, des changements majeurs sont attendus dans les opérations du HCR en Turquie, avec l'adoption prévue de la première loi nationale relative à l'asile. Ce nouveau

texte, rédigé avec le concours du HCR, introduit un cadre juridique conforme aux normes internationales de base, aux principes de non-discrimination et de non-refoulement, et une approche fondée sur les droits qui permet aux demandeurs d'asile d'avoir accès aux services médicaux, à l'éducation et à l'assistance sociale. On prévoit une période de transition d'au moins deux ou trois ans, pendant laquelle le HCR apportera le soutien technique requis.

Chiffres prévisionnels pour la Turquie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 - JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Afghanistan	1 760	1 760	2 350	2 350	3 050	3 050
	République islamique d'Iran	3 910	3 910	4 290	4 290	4 690	4 690
	Iraq	4 750	4 750	3 700	3 700	3 490	3 490
	Pays divers	1 490	1 490	1 960	1 960	2 540	2 540
Demandeurs d'asile	Afghanistan	2 920	2 920	2 520	2 520	2 590	2 590
	République islamique d'Iran	3 830	3 830	4 900	4 900	6 790	6 790
	Iraq	1 360	1 360	2 460	2 460	2 490	2 490
	Pays divers	2 630	2 630	2 630	2 630	2 830	2 830
Total		22 640	22 640	24 820	24 820	28 470	28 470

Les activités de renforcement des capacités et la collaboration resserrée avec le Gouvernement turc continuent donc d'être importantes. Bien que la Turquie maintienne sa réserve géographique qui restreint ses obligations en vertu de la Convention de 1951 aux personnes déracinées par des événements en Europe, le pays accorde néanmoins une protection aux demandeurs d'asile non européens en appliquant diverses réglementations nationales, alors que le HCR cherche pour eux une solution, principalement par la réinstallation dans un pays tiers.

Le nombre de nouveaux arrivants en Turquie a nettement augmenté pendant le premier semestre 2011, principalement en raison de la situation de sécurité en Syrie. Le Gouvernement turc a établi un régime de protection temporaire de facto pour tous les Syriens (politique d'ouverture des frontières, aucun retour forcé, pas de limite de durée de séjour en Turquie, possibilité d'obtenir une aide dans les camps de la province d'Hatay, etc.).

● Besoins

En 2010 déjà, le taux des nouvelles arrivées s'était notablement accru (près de 9230 demandes d'asile contre quelque 7840 en 2009), avec une nette hausse des Iraniens (45 pour cent), suivis des Iraquiens et des Somaliens. Depuis le début de 2011, on a observé une augmentation globale de 60 pour cent des nouvelles arrivées. Avec cette évolution, le HCR estime que plus de 22 000 personnes relevant de sa compétence pourraient se trouver en Turquie en 2012.

Le HCR gère un important programme de réinstallation, qui est considéré comme une mesure concrète de partage des responsabilités et, souvent, comme la seule solution durable pouvant être proposée aux réfugiés. Le programme de réinstallation devrait se poursuivre au rythme d'au moins 6000 dossiers de demande par an.

Le HCR collabore avec les autorités pour renforcer l'asile en Turquie en établissant un régime national d'asile global et durable, fondé sur les normes internationales, et en prodiguant une

Objectifs et cibles prioritaires pour 2012

Environnement de protection favorable

- ➔ *Le cadre juridique est soutenu/adopté, la pratique et les institutions administratives sont créées ou renforcées.*

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- ➔ *La qualité et l'efficacité de l'enregistrement/de la détermination du statut de réfugié et du profilage sont améliorées ou maintenues.*

Besoins et services essentiels

- ➔ *Les services offerts aux individus qui présentent des besoins spéciaux sont consolidés, et le soutien apporté aux personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain élargi est amélioré.*

Solutions durables

- ➔ *Le potentiel pour la réinstallation est réalisé, pour promouvoir des solutions et élargir l'espace de protection, et pour faciliter d'autres solutions durables, le cas échéant.*

protection aux demandeurs d'asile actuels. Le HCR a participé intensivement à la rédaction de la loi sur l'asile et au service de l'asile où il a apporté un soutien et des compétences spécialisées.



Syriennes avec leurs enfants attendant une aide médicale au centre de santé d'Altinozu.

HCR / M. CORABÄTIR

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	130
Internationaux	7
Nationaux	82
JEA	1
VNU	25
Autres	15

Stratégie et activités

Le HCR s'efforcera en priorité d'élargir l'espace de protection par l'enregistrement direct et la détermination du statut de réfugié. Il resserrera également sa collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires pour mettre en œuvre les activités de protection. À cette fin, il continuera d'apporter un soutien technique aux autorités et de renforcer leurs capacités après l'adoption de la loi sur l'asile, attendue au début de 2012, tout en contribuant à la rédaction de la législation secondaire.

Le Haut Commissariat recensera les besoins du nombre croissant de demandeurs d'asile/réfugiés et plaidera leur cause tout en s'employant à faire progresser les approches de protection en milieu urbain. La Turquie applique le modèle des « villes satellites » dans le cadre duquel les réfugiés résident dans plus de 50 sites urbains répartis dans tout le pays. Le HCR collaborera étroitement avec les municipalités des villes satellites qui accueillent des réfugiés pour consolider la protection et diffuser les meilleures pratiques et l'expérience acquise. En ce qui concerne la protection quotidienne, les activités de conseil et les services de proximité, le modèle des villes satellites présente des difficultés qui seront traitées au travers d'une stratégie révisée faisant appel à des partenariats élargis avec une sélection de partenaires d'exécution, d'ONG et la société civile.

Le programme de réinstallation continuera de représenter un volet important du travail du HCR dans sa recherche de solutions durables. L'Organisation fera campagne pour des opportunités supplémentaires de réinstallation, qui compléteront d'autres solutions durables.

○ Contraintes

Les troubles politiques et les situations de conflit dans la région ont incité un grand

nombre d'individus à quitter leur pays et à demander asile et protection en Turquie. L'augmentation rapide du nombre de demandeurs d'asile place des pressions supplémentaires sur les structures existantes. Il sera important que le HCR consacre du temps et des ressources pour apporter un soutien spécialisé pendant la période de transition juridique en Turquie, jusqu'à ce que la nouvelle législation et le service de l'asile soient pleinement opérationnels. La gestion des migrations est également difficile, notamment aux frontières, particulièrement là où il peut y avoir des flux mixtes.

Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

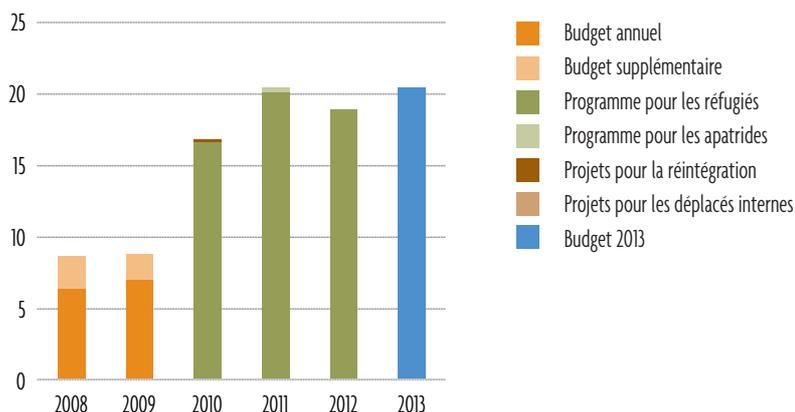
Le HCR conservera son étroite relation de travail avec ses principaux homologues, les Ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, tout en élargissant le dialogue avec la société civile comme volet essentiel de ses activités de protection. Le Haut Commissariat s'efforcera également d'encourager une participation plus active des ONG en les formant et en jouant un rôle catalytique pour aider les partenaires nationaux à développer des projets, tout en les associant à des possibilités de financement.

Informations financières

Le budget des opérations en 2011 a permis de soutenir l'amélioration des normes de protection accordées par le biais du cadre national, ainsi que l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié. Le budget de plus de 18,9 millions de dollars E.-U. pour 2012 est fondé sur le nombre de nouvelles arrivées en nette croissance, la multiplication des villes satellites et l'augmentation correspondante des besoins de protection.

Budget du HCR en Turquie 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2012 pour la Turquie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	44 000	44 000
Droit et politique générale	393 075	0	393 075
Cadre administratif national	159 025	0	159 025
Accès à l'assistance juridique	570 050	0	570 050
Accès au territoire et non-refoulement	555 100	0	555 100
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	672 475	0	672 475
Sous-total	2 349 726	44 000	2 393 726
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	3 135 100	0	3 135 100
Enregistrement et établissement de profils	1 396 075	0	1 396 075
Détermination du statut de réfugié	960 125	0	960 125
Sous-total	5 491 301	0	5 491 301
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	793 125	0	793 125
Détention non arbitraire	384 075	0	384 075
Protection des enfants	348 050	0	348 050
Sous-total	1 525 251	0	1 525 251
Besoins élémentaires et services essentiels			
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	4 766 550	0	4 766 550
Éducation	879 334	0	879 334
Sous-total	5 645 884	0	5 645 884
Autonomisation et autosuffisance communautaires			
Mobilisation communautaire	762 100	0	762 100
Sous-total	762 100	0	762 100
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	256 050	0	256 050
Retour volontaire	128 025	0	128 025
Réintégration	353 000	0	353 000
Réinstallation	715 125	0	715 125
Sous-total	1 452 201	0	1 452 201
Leadership, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	586 100	0	586 100
Relations avec les donateurs	258 450	0	258 450
Sous-total	844 551	0	844 551
Logistique et appui aux opérations			
Gestion des opérations, coordination et appui	843 151	0	843 151
Sous-total	843 151	0	843 151
Total	18 914 165	44 000	18 958 165
Budget 2011 révisé	20 148 926	249 392	20 398 318

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants
Fondation pour le développement des ressources humaines

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Commandement général des garde-côtes
Commandement général de la gendarmerie
Présidence des droits de l'homme
Ministère des affaires étrangères
Ministère de l'intérieur
Direction générale de la sécurité
Présidence des affaires religieuses
Secrétariat général des affaires de l'UE
Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance
Fondation de solidarité sociale et d'assistance
Agence turque pour la coopération internationale et le développement
Sous-Secrétariat du Ministère de l'intérieur
Bureau pour la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux migrations et pour le renforcement des capacités administratives

ONG

Société du Croissant-Rouge turc
Amnesty International
Association pour la solidarité avec les réfugiés
Ordre des avocats
Cansuyu
Caritas
Fondation pour les droits de l'homme
les libertés et les secours humanitaires
Assemblée des citoyens d'Helsinki
Association pour les droits de l'homme
Fondation turque des droits de l'homme
Croissant-Bleu international
Commission internationale catholique pour les migrations
Association de solidarité et de recherche culturelle gay et lesbienne KAOS
Kimse Yok Mu
Groupe de soutien aux réfugiés - Ankara
Association des droits de l'homme et de solidarité avec les opprimés (*Mazlumder*)

Autres

OIM
Équipe des Nations Unies dans le pays
Universités